



**HAL**  
open science

# Quand une marge rejoint 'la grande majorité des pays': les cours occidentales comme modèle pour la hirð norvégienne au XIIIe siècle

Victor Barabino

## ► To cite this version:

Victor Barabino. Quand une marge rejoint 'la grande majorité des pays': les cours occidentales comme modèle pour la hirð norvégienne au XIIIe siècle. *Siècles : Cahier du centre d'histoire "Espaces et cultures"*, 2023, 54, <10.4000/siecles.10634>. <hal-03781200>

**HAL Id: hal-03781200**

**<https://hal.science/hal-03781200v1>**

Submitted on 30 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY 4.0 - Attribution - International License

---

## Quand une marge rejoint la « grande majorité des pays ». Les cours occidentales comme modèle pour la *hirð* norvégienne au XIII<sup>e</sup> siècle

*When a Margin Reaches the 'Great Majority of Countries': Western Courts as Models for the Norwegian Hirð in the 13th Century*

Victor Barabino

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/siecles/10634>

DOI : 10.4000/siecles.10634

ISSN : 2275-2129

### Éditeur

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

Ce document vous est offert par Université de Caen Normandie



### Référence électronique

Victor Barabino, « Quand une marge rejoint la « grande majorité des pays ». Les cours occidentales comme modèle pour la *hirð* norvégienne au XIII<sup>e</sup> siècle », *Siècles* [En ligne], 54 | 2023, mis en ligne le 26 janvier 2024, consulté le 30 mai 2024. URL : <http://journals.openedition.org/siecles/10634> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/siecles.10634>

---

Ce document a été généré automatiquement le 2 mars 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# Quand une marge rejoint la « grande majorité des pays ». Les cours occidentales comme modèle pour la *hirð* norvégienne au XIII<sup>e</sup> siècle

*When a Margin Reaches the 'Great Majority of Countries': Western Courts as Models for the Norwegian Hirð in the 13th Century*

**Victor Barabino**

---

- 1 Vers 1230, Snorri Sturluson, le célèbre auteur de l'*Histoire des rois de Norvège* et probablement l'un des chroniqueurs scandinaves les plus connus du Moyen Âge, affirme : « la Norvège est un grand pays, son peuple est féroce et il n'est pas facile à une armée étrangère de l'attaquer<sup>1</sup> ». Par ces mots, il présente un pays qui, au XIII<sup>e</sup> siècle, tente de s'affirmer comme une entité politique et militaire pouvant rivaliser avec les autres grandes puissances occidentales. En effet, depuis les règnes d'Olaf I<sup>er</sup> Tryggvason (995-1000) et d'Olaf II Haraldsson (1015-1028) au tournant de l'an mil, la Norvège s'est officiellement convertie au christianisme. Après plusieurs siècles d'évangélisation, la royauté est parvenue à imposer dans la région non seulement la religion chrétienne mais également une monarchie de plus en plus centralisée<sup>2</sup>.
- 2 Dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, la Norvège est donc un royaume officiellement chrétien, qui revendique légitimement une place au sein de la chrétienté médiévale et qu'on pourrait ainsi définir comme une marge en voie d'intégration. À la défiance et à la violence des raids vikings (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) a fait suite une période d'« accommodation » avec les puissances occidentales à partir de l'acquisition de la Normandie par le chef norvégien Rollon (911)<sup>3</sup> puis une phase de ralliement des Norvégiens à la chrétienté européenne, grâce aux actions évangélisatrices des rois norvégiens sus-cités. Les relations de la Norvège et de l'Occident sont ensuite

renforcées par la participation aux croisades du roi Sigurd I<sup>er</sup> auprès de Baudouin de Jérusalem (« croisade norvégienne » de 1108-1111) et par des échanges diplomatiques, notamment l'envoi de clercs norvégiens en formation à Rome sous Grégoire VII (1078) et les légations pontificales de Nicolas Breakspear (1150-1154) et de Guillaume de Modène à Bergen (1247). Les relations avec l'Occident deviennent ainsi de plus en plus fréquentes au sein de l'élite royale et ecclésiastique de Norvège entre le x<sup>e</sup> et le xiii<sup>e</sup> siècle.

- 3 L'institution centrale par laquelle la Norvège unifie son aristocratie à la fois sur le plan militaire et sur le plan politique est la *hirð* du roi de Norvège, comme l'ont notamment montré les travaux de David Brégaïnt<sup>4</sup>. Ses membres principaux sont appelés *hirðmenn* (sg. *hirðmaðr*) et on peut la définir comme une triple institution. Elle est tout d'abord la garde rapprochée du roi, qui devient progressivement une armée permanente à son service. Au xiii<sup>e</sup> siècle, elle constitue un organe administratif majeur du gouvernement monarchique. Enfin, le terme en vient à désigner l'ensemble des hommes vivant dans l'entourage direct du roi, partageant ses repas et ses cérémonies, et étant à son service en tant que domestiques. La *hirð* est donc l'équivalent de la cour du roi de Norvège : elle rassemble une bonne partie de l'aristocratie émergente du royaume et participe par conséquent de son unification politique. La période est ainsi marquée à la fois par un enracinement du christianisme chez les élites politiques et par l'expansion d'une aristocratie de plus en plus puissante, qui se distingue par des mœurs définies comme « convenables » (*hoevesk* en vieux norrois) dans les sources de l'époque émanant de la royauté.
- 4 La question centrale ici est donc de se demander dans quelle mesure les codes et protocoles de la *hirð* sont similaires à ceux que l'on peut observer dans le reste de l'Occident chrétien, et correspondent à une forme d'imitation de l'aristocratie occidentale telle que nous la connaissons par ailleurs<sup>5</sup>. Dans les royaumes comme la France et l'Angleterre, on peut en effet reconstituer un « modèle courtois occidental » fondé sur plusieurs valeurs fondamentales, notamment celles qualifiées de chevaleresques comme la largesse, la piété et la bravoure, dont témoignent principalement les romans de chevalerie et les récits de croisade. Ce modèle courtois occidental comprend également les mœurs de l'aristocratie, dictées par les relations féodo-vassaliques qui se développent dans la société des xi<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècles. Ces coutumes aristocratiques reposent essentiellement sur les notions de respect et fidélité du vassal à l'égard de son suzerain, ainsi que sur la courtoisie au sens restreint des bonnes manières à adopter au sein d'une cour seigneuriale. Les principales sources concernant ces règles de savoir-être aristocratique sont constituées par la poésie courtoise et les textes didactiques à l'usage des souverains, tels que les miroirs aux princes. Nous chercherons donc ici à établir autant que possible des parallèles entre les sources norroises et les sources occidentales qui expriment les valeurs chevaleresques et aristocratiques constituant ce que nous appelons le « modèle courtois occidental », afin de comprendre dans quelle mesure les sources norvégiennes du xiii<sup>e</sup> siècle ont pu s'en inspirer.
- 5 Nous étudierons ici deux sources, à savoir les *Lois de la hirð* (*Hirðskrá*)<sup>6</sup> et le *Miroir royal* (*Konungs skuggsjá*)<sup>7</sup>, textes rédigés sous leurs formes définitives dans la deuxième moitié du xiii<sup>e</sup> siècle et dans lesquels les influences occidentales nous semblent particulièrement visibles. Il s'agit de sources présentées comme des codes de lois ou des traités moraux, qui sont donc principalement à caractère normatif et prescriptif : elles

ne sauraient ainsi pas être considérées comme une retranscription fidèle de la réalité des mœurs courtoises de la *hirð* mais plutôt comme une représentation idéale de ces dernières. Tandis que les *Lois de la hirð* contiennent un ensemble de dispositions prises lors des assemblées de la *hirð* sous le règne de Magnus VI le Législateur (1263-1280), le *Miroir royal*, de son côté, retranscrit un dialogue entre un père et son fils, appelé à devenir courtisan du roi, comme le faisait par exemple l'aristocrate, femme de lettres et épouse du marquis Bernard de Septimanie, Dhuoda, envers son fils Guillaume dans son *Manuel* (841-843)<sup>8</sup>. On sait notamment qu'un certain nombre de clercs norvégiens ont été formés à Paris et en Italie. Ils ont donc pu, lors de leurs voyages d'études, acquérir des ouvrages écrits en Occident<sup>9</sup>.

- 6 L'utilisation même du genre du miroir royal montre une inspiration occidentale évidente. En effet, dès le VIII<sup>e</sup> siècle, se développe en Francie occidentale une littérature de traités à l'usage des princes, s'inspirant des modèles antiques comme la *Cyropédie* de Xénophon, et se focalisant tout d'abord sur les attitudes attendues de la personne royale, le *De institutione regia* de Jonas d'Orléans (v. 760) en étant l'exemple emblématique<sup>10</sup>. La littérature dite spéculaire continue de se développer sous la royauté capétienne, avec des œuvres comme le *De eruditione filiorum nobilium*<sup>11</sup> de Vincent de Beauvais (1184/1194-1264), traité d'éducation dédié à Marguerite de Provence pour l'éducation de son fils Philippe III le Hardi. Peu à peu, ces traités moraux s'intéressent aux mœurs courtoises valables pour toute l'aristocratie et non plus seulement pour la royauté, comme cela est le cas dans la *Disciplina Clericalis* de Pierre Alphonse (1062-1140), qui connut un succès considérable dans tout l'Occident médiéval, en inspirant divers autres traités et de multiples *exempla*<sup>12</sup>. On peut donc supposer que, grâce à cette circulation européenne, de telles œuvres ont pu influencer la rédaction du premier exemple du genre en Scandinavie, à savoir le *Miroir royal* norvégien, à la fois dans sa forme, un dialogue père-fils, et dans son contenu à vocation moralisatrice et éducatrice.
- 7 Outre le genre du miroir aux princes, celui du roman de chevalerie a eu une influence importante en Scandinavie médiévale, en particulier grâce aux réécritures islandaises de ces romans à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Ces œuvres constituent ce que la philologie du XIX<sup>e</sup> siècle a appelé les « sagas de chevaliers » (*riddarasögur*) : on compte notamment parmi elles de nombreuses reprises de Chrétien de Troyes, par exemple dans l'*Erex saga* (réécriture d'*Erec et Enide*) et l'*Ívens saga* (reprise d'*Yvain ou le chevalier au Lion*)<sup>13</sup>. Ces réécritures ont ainsi permis la transmission des valeurs chevaleresques occidentales telles que la bravoure, la piété et la loyauté parmi les élites lettrées scandinaves. Cependant, aucun inventaire satisfaisant d'une bibliothèque scandinave médiévale n'ayant été retrouvé, nous ne chercherons pas à identifier précisément les sources des auteurs des *Lois de la hirð* et du *Miroir royal* mais plutôt à repérer les notions qui peuvent avoir été tirées de la lecture de tels ouvrages dans une volonté d'intégrer les valeurs aristocratiques occidentales dans la culture de cour norvégienne.

## Se comporter en bon courtisan

- 8 Le premier pan de cette appropriation de ce que nous appelons « modèle occidental » dans la *hirð* de Norvège est l'établissement, dans les sources, d'un idéal du bon courtisan. Les *hirðmenn* doivent en effet maîtriser un ensemble de règles morales et de comportements codifiés qui font l'objet d'une description détaillée au chapitre 24 des

*Lois de la hirð*, à la manière d'un traité de courtoisie. L'intégration de ce genre de portrait du courtisan idéal au sein des *Lois de la hirð* témoigne d'un intérêt croissant pour les valeurs courtoises au sein de la *hirð* de Norvège et d'une volonté d'uniformisation des comportements de l'élite aristocratique autour de règles communes, inspirées des bienséances en vigueur dans les cours aristocratiques occidentales. Cet idéal du bon courtisan repose tout d'abord sur la piété et la dévotion religieuse, comme en témoigne le passage suivant des *Lois de la hirð* :

« Nous allons maintenant te donner une explication de ces choses que, selon nous, il convient d'avoir fréquemment à l'esprit pour la plupart des hommes qui veulent être considérés à la fois comme raffinés et de bonne manière quand ils sont dans la *hirð*. (...) Si tu viens au service du roi, alors montre-lui un amour qui soit seulement soumis à ton amour de Dieu. Aime-Le plus que les autres hommes, car Il peut être la source de toute ta fortune si tu sers de la bonne manière le roi légitime<sup>14</sup>. »

On voit ici l'assimilation croissante des valeurs aristocratiques en Norvège comme fondements de cet idéal du bon courtisan : le raffinement et la courtoisie (*höveskir oc siðsamer*, litt. « courtois et conforme aux coutumes ») sont placés au cœur des comportements attendus des *hirðmenn*. Cet idéal repose lui-même sur des conceptions issues de la christianisation. Dieu est en effet l'être suprême que tout *hirðmadr* doit vénérer, avant le roi lui-même, dans une hiérarchie des dévotions dictée par la nouvelle religion monothéiste officielle, à la différence de l'ancien panthéon polythéiste scandinave qui ne permettait pas une telle dévotion à un seul dieu tout-puissant. Cette insistance sur la piété, posée comme une condition indispensable à l'intégration de tout homme dans la *hirð*, montre l'influence directe de la christianisation sur l'idéal aristocratique norvégien, dans une culture de cour fortement imprégnée par la religion chrétienne. Cependant, cette dévotion religieuse correspond aussi à une importance croissante de la *militia Christi* comme valeur centrale de l'aristocratie dans l'ensemble de l'Occident chrétien à partir de l'époque des croisades. Cette légitimation de la violence militaire au nom de la religion chrétienne indique une possible influence des doctrines de la « guerre juste » élaborées sur le continent jusqu'en Norvège<sup>15</sup>.

- 9 La deuxième valeur prônée par les *Lois de la hirð* dans leur portrait du courtisan idéal est la fidélité à son seigneur, dans la droite ligne des valeurs féodales qui s'instaurent en Occident à partir du XI<sup>e</sup> siècle. On peut notamment le voir dans cet autre passage des *Lois de la hirð* :

« Cherche à être admis au service de ce roi que tu sais avoir une revendication légitime au pays et au royaume, et sers-le de ce fait avec une assistance élégante et une dévotion fidèle et de l'honnêteté en tous points aussi longtemps que tu souhaites rester à son service. (...) Garde à l'esprit que celui qui meurt en tant que traître ne sera jamais un homme de ce fait, mais le nom, la réputation avec laquelle il meurt lui survivra dans les mémoires. Ne sois pas plus proche de l'un des ennemis de ton seigneur que d'un autre, même si c'est quelqu'un de ta famille qui est contre lui<sup>16</sup>. »

L'idéal de fidélité s'ancre dans l'injonction à ne trahir son seigneur sous aucun prétexte, en le plaçant avant même ses intérêts familiaux personnels le cas échéant, la fidélité étant conçue comme s'exprimant à la fois en actes et en paroles envers son seigneur. La trahison (*deiya niðingr*, litt. « mourir en traître ») est alors décrite comme le crime le plus grave qu'un *hirðmadr* puisse commettre envers le roi. Ici, les *Lois de la hirð* témoignent certes d'une influence occidentale, la trahison étant l'interdit suprême des liens de fidélité pouvant unir un vassal à son suzerain dans le cadre d'une relation féodo-vassalique, mais également d'une continuité avec des valeurs scandinaves plus

anciennes. En effet, dès avant les conversions officielles des pays scandinaves (fin du x<sup>e</sup> siècle – début du xi<sup>e</sup> siècle), le traître, qui s'apparente à la figure du *niðingr*, le scélérat en vieux norrois, est dénigré dans de nombreuses sagas, la valeur de réputation étant centrale dès la période viking (fin du viii<sup>e</sup> siècle – milieu du xi<sup>e</sup> siècle), où l'honneur est un pilier des relations sociales. L'insistance sur la réputation individuelle rappelle notamment les préceptes exprimés dans le *Hávamál*<sup>17</sup>, poème faisant partie du *Codex Regius* dont le titre signifie « Dits du Très-Haut », en référence à la croyance selon laquelle il retranscrirait les paroles du dieu Odin.

- 10 Enfin, le chapitre 24 s'attarde sur divers comportements qui sont considérés comme inacceptables de la part des *hirðmenn*, la troisième valeur centrale du bon courtisan étant la courtoisie elle-même, à savoir l'art et la manière de bien se tenir à la cour du roi. On peut ainsi lire cette série de conseils à la suite du passage cité précédemment :

« Ce sont la ténacité et la virilité, un esprit intrépide, de la fidélité en toute chose, et être fidèle à ta parole dans toutes les situations qui n'entraînent pas une compromission de ta loyauté. [...] Sois modeste dans ton usage des bons mots, ne sois pas excessivement éloquent. [...] Il est bon d'être talentueux dans l'usage des armes, compétent au combat, et bien versé dans les lois quand il le faut. [...] Rappelle-toi souvent que tu es le locataire et non le propriétaire. Ne sois jamais coupable de demander les distinctions de tes camarades. Conduis-toi de façon à les avantager en toute situation où tes mots ont plus d'importance<sup>18</sup>. »

Le bon *hirðmaðr* doit tout d'abord être courageux et loyal en parole et en acte, mais aussi acquérir un grand nombre de qualités subsidiaires telles que l'humilité, la modestie (*litilæte*, litt. « attitude petite »), la justice ou encore la générosité, autant de traits de personnalité qui correspondent à l'idéal courtois occidental, notamment dans ses valeurs chevaleresques de largesse et de bravoure. Outre ces qualités morales, on attend aussi du *hirðmaðr* une maîtrise du langage distingué et de l'art de la conversation plus étranger aux fonctions militaires originelles des *hirðmenn*, comme en témoignent les remarques qui mettent l'accent sur l'usage de la parole qui sied à la cour du roi dans ce passage. Cependant, certaines autres qualités concernent le corps, à la fois dans ses habiletés, avec un accent mis sur l'usage des armes notamment, ainsi que sur la santé même du corps, avec une injonction à la modération à l'égard de la boisson et le souci de conserver une énergie suffisante pour l'exercice des fonctions plus spécifiques du *hirðmaðr* en tant que soldat du roi. Ces qualités physiques s'apparentent là encore aux valeurs chevaleresques ayant trait à la vigueur physique et aux compétences dans le domaine des armes, que les auteurs des *Lois de la hirð* ont pu trouver dans des traités tels que le *Livre de l'ordre de chevalerie* de Raymond Lulle<sup>19</sup>, paru en 1272-1274. Si la première version des *Lois de la hirð*, remontant au règne de Magnus VI (1263-1280) est probablement trop ancienne pour avoir été directement influencée par les idéaux chevaleresques de l'auteur espagnol, la version plus tardive datant de 1363 rend possible une telle circulation d'idées<sup>20</sup>. Ces qualités physiques sont ainsi juxtaposées à des qualités plus intellectuelles, comme la connaissance des lois.

## Recevoir des invités de marque

- 11 La *hirð* joue également un rôle important en tant qu'entourage du roi, comme étant la compagnie d'hommes avec laquelle le souverain est vu en public. Elle constitue à cet égard une sorte d'assemblée aristocratique qui sert d'assistance pour les grands événements ayant lieu dans la demeure du roi. Plus spécifiquement, la *hirð* assiste aux

rencontres du roi avec des représentants de gouvernements étrangers, ce qui nous intéresse particulièrement ici dans le rapport que la cour de Norvège peut entretenir avec des royaumes qui la perçoivent encore souvent comme une « marge ». En effet, la Norvège reste encore peu accoutumée à des contacts directs avec les élites occidentales. Ces échanges diplomatiques se font principalement avec les îles Britanniques et les autres pays scandinaves, notamment le Danemark. Seuls les souverains croisés comme Sigurd I<sup>er</sup> (1090-1130) et certains lettrés comme le scalde Sigvatr Þórðarson, relatant ses passages en Angleterre et en France dans son poème intitulé *Vestrfararvísur*<sup>21</sup>, se déplacent directement sur le continent. Les étrangers qui rendent visite au roi de Norvège sont donc principalement des légats pontificaux comme Guillaume de Modène<sup>22</sup>. Lors de ces diverses réceptions de la cour, la conduite des hommes de la *hirð* est un élément sur lequel le *Miroir royal* insiste fortement, comme on peut le voir dans le passage suivant de cette source :

« La conduite et l'éducation de ceux qui sont rassemblés sont attentivement observées, d'abord les manières des plus puissants, puis celles des autres ; car tout le monde regarde de près le comportement de tous les autres. Et si l'un des rois ou l'un de ses hommes principaux est jugé inconvenant, il devient rapidement sujet au ridicule et au mépris et il est considéré comme un vulgaire homme du peuple. Et si la garde du roi est jugée mal entraînée et manquant de perfectionnement, notamment si le service des appartements du roi n'est pas effectué d'une manière convenable et coutumière, alors le roi lui-même est jugé inconvenant ; car on supposera que s'il était lui-même poli et parfait en manières, tous acquerraient une bonne éducation de lui. [...] Le manque de manières et une mauvaise conduite ne sont de ce fait pas bienvenus chez un homme, s'ils lui apportent honte et inimitié et lui causent de perdre son nom honorable, sa bonne réputation, et son service honnête, même si la vie n'a pas été mise en danger. Et il peut même apporter un tel déshonneur à son roi qu'il souffrira une peine bien méritée avec beaucoup de gens de son sang à savoir une mort ignominieuse<sup>23</sup>. »

La peur d'être mal jugé pousse donc chaque *hirðmaðr* à apparaître sous le meilleur jour possible, quel que soit son rang. Le texte montre la conscience de devoir créer une harmonie de mœurs entre les membres les plus puissants de la *hirð*, comme le roi et les hauts dignitaires, et ses autres membres moins élevés, de façon à donner une impression d'ensemble qui soit convenable et favorable. La conduite de chacun doit le distinguer d'un homme du peuple, et cela vaut également pour l'escorte, avec une spécificité toutefois : les *hirðmenn* qui la constituent doivent surtout montrer leur habileté en tant que gardes royaux, plutôt que leur courtoisie. En effet, ils sont chargés de pourvoir à toutes les choses utiles sur le plan pratique dans les appartements destinés aux invités du roi. Aussi, une mauvaise conduite de l'escorte est source d'opprobre pour le roi et doit de ce fait être sanctionnée, puisque les *hirðmenn* sont instruits par lui (*siðask af hánunum*, litt. « être civilisé par lui ») en matière de courtoisie. Ainsi dans la *Vita Alfredi* d'Asser<sup>24</sup>, biographie vraisemblablement écrite du vivant d'Alfred le Grand (v. 893) et qui contribua à construire la légende dorée du roi, défenseur des Anglais contre l'envahisseur danois, le roi est présenté comme celui qui éduque les aristocrates courtisans. Le comportement des *hirðmenn* détermine également leurs possibilités d'avancement dans la *hirð*, voire la conservation de leurs titres ou même de leur vie, puisque le texte menace d'exécution les hommes n'obéissant pas à ces règles de bienséance. Non seulement cela force les *hirðmenn* à faire honneur au roi en présence de ses invités, mais cela permet de garantir que les hommes qui obtiennent des promotions dans la *hirð* maîtrisent toute la courtoisie nécessaire.

- 12 Il s'agit donc finalement, en faisant bonne impression auprès des hôtes du roi, d'éviter de paraître arriérés aux yeux des autres princes, une obsession constante pour les rédacteurs des *Lois de la hirð*, comme en témoigne le passage suivant du chapitre 9, qui met en garde contre « les rumeurs qui voyagent vers d'autres pays », à savoir les propos pouvant circuler au sujet du roi de Norvège et de sa cour en-dehors de la Norvège :

« Lorsque [ces visiteurs étrangers] retourneront dans leur pays, ils décriront les coutumes et raconteront les événements qu'ils ont vus ou entendus à la cour de laquelle ils ont été envoyés. Mais toutes les rumeurs qui voyagent vers d'autres pays et circulent au sujet d'un seigneur, si elles sont véridiques, le rendront soit ridicule et inconvenant, soit seront à son honneur<sup>25</sup>. »

On peut aussi supposer que ces « autres pays » (*annarra landa*) désignent les diverses petites principautés norvégiennes qui ne sont pas encore pleinement intégrées au Royaume de Norvège, notamment les colonies des îles Britanniques (Orcaïdes, Shetland, Hébrides) et l'Islande (réintégrée au royaume en 1264) : l'enjeu serait ainsi à la fois interne et externe au pays. En devenant un royaume doté d'une aristocratie de plus en plus développée, la Norvège semble prendre conscience qu'il lui faut maintenir une réputation parmi les autres puissances. La réception d'invités de marque, qu'ils viennent de Norvège ou soient issus d'autres royaumes occidentaux de christianisation et d'aristocratie plus ancienne, est donc l'occasion privilégiée d'une confrontation des mœurs de la *hirð* au modèle occidental qui lui sert de référence.

## Apprendre les « bonnes mœurs » des étrangers

- 13 Les contacts avec des seigneurs étrangers sont également des moments privilégiés pour observer les us et coutumes des pays de tradition aristocratique, qui peuvent parfois surprendre les Norvégiens, comme l'indique cet extrait du *Miroir royal* :

« Mais nombreux parmi ceux qui viennent d'endroits étrangers, d'autres pays ou d'autres cours, se comportent d'une certaine manière ; mais quand ceux qui sont restés chez eux trouvent que ces hommes ramènent avec eux de bonnes choses, ils commencent soudainement à les considérer comme instruits, à la fois des coutumes et des événements, voyant qu'ils ont visité des peuples et des pays étrangers ; et cela est le plus souvent le cas avec des hommes ignorants<sup>26</sup>. »

Le texte présente comme ignorant, voire stupide (*skammsýna menn*, litt. « hommes à l'esprit débile ») celui qui s'étonne de telles mœurs. En effet, les seigneurs étrangers, en tant que représentants des plus anciennes aristocraties d'Occident en particulier, apportent avec eux non seulement la courtoisie de leurs manières mais également l'étendue de leur savoir, fruit de leurs nombreux voyages. Le modèle occidental apparaît aux yeux des Norvégiens comme caractérisé par son raffinement et son ouverture sur les autres pays du monde, dans un esprit cosmopolite qui convient à des royaumes puissants, sûrs de leur hégémonie et exempts de tout sentiment d'arriération ou d'infériorité.

- 14 Les visiteurs étrangers font également montre d'une grande tolérance vis-à-vis des mœurs locales, qui témoigne de leur ouverture d'esprit, ou du moins de leur parfaite courtoisie, comme le montre ce passage du *Miroir royal* :

« Il arrive aussi fréquemment que des envoyés bien élevés d'autres pays rendent visite au roi à sa cour ; et le plus polis ils sont, le plus attentivement ils respectent le service royal ainsi que les manières du roi et de ses courtisans et toutes les coutumes qui prévalent à la cour<sup>27</sup>. »

Selon ce qu'en comprennent les auteurs norvégiens, la politesse à la manière aristocratique occidentale consiste donc non pas à imposer les coutumes de son pays d'origine mais à respecter le fonctionnement et l'organisation du lieu que l'on visite. Ainsi, loin de se montrer arrogants et supérieurs, les invités de marque de la cour de Norvège sont décrits comme ouverts et soumis aux usages de leurs hôtes. Cette bienveillance est finalement présentée non comme un signe de faiblesse de leur part mais bien comme le cœur de l'esprit courtois que les *hirðmenn* se doivent d'assimiler. Elle témoigne également du fait que la Norvège n'est plus considérée comme une marge arriérée de l'Occident médiéval mais qu'elle est respectée par les élites aristocratiques qui lui rendent visite comme appartenant pleinement à la communauté des monarchies occidentales chrétiennes par ses mœurs et ses coutumes. Du moins est-ce l'image qu'elle souhaite donner d'elle-même dans ces sources du XIII<sup>e</sup> siècle.

- 15 Les *hirðmenn* sont donc sommés de respecter un grand nombre de règles et de protocoles au sein de la *hirð* afin de correspondre à un idéal courtois qui s'inspire, par plusieurs aspects, non seulement du chevalier modèle, au service du roi et de Dieu, mais aussi du parfait courtisan, sociable et cultivé. Cette double dimension du *hirðmaðr*, à la fois soldat du roi et homme de cour, rassemble ainsi en elle-même l'ensemble des valeurs chères aux cours occidentales, que les auteurs des *Lois de la hirð* et du *Miroir royal* ont pu tirer de leur érudition livresque mais aussi des contacts avec des représentants de cours étrangères, dans un processus d'assimilation et d'appropriation de ce que nous avons nommé le *modèle courtois occidental*. Notons à ce sujet qu'il aurait été possible d'envisager des influences non occidentales, par exemple byzantines, sur la cour norvégienne, mais nous avons préféré nous concentrer ici sur le modèle occidental afin de mieux délimiter le champ de nos investigations. Ce modèle repose tout d'abord sur les dogmes chrétiens de dévotion, entraînant la défense des intérêts de la monarchie chrétienne de Norvège dans le cadre de la *militia Christi* issue des croisades et de l'affirmation de la souveraineté du roi de Norvège calquée sur la suprématie de Dieu dans le christianisme, en tant que religion monothéiste. Le deuxième aspect fondamental de ce modèle occidental repris par la Norvège est la transmission des principes de la relation féodo-vassalique, fondés sur la notion de fidélité qui implique à la fois une soumission au roi en tant que suzerain et une solidarité avec les autres membres de la *hirð* en tant que frères d'armes. Enfin, les valeurs chevaleresques émergentes constituent le troisième volet du modèle occidental que la *hirð* s'approprie, dans ses injonctions au comportement courtois, à la bravoure guerrière et au raffinement culturel. Il semble, en définitive, que ce triple idéal aristocratique de la *hirð* a été assimilé en Norvège par le biais de transferts d'ouvrages occidentaux mais aussi de rencontres avec des élites étrangères, notamment pontificales, témoignant alors d'échanges culturels anciens entre la Norvège et le reste de l'Europe.

## NOTES

1. Samuel Laing, *The Heimskringla; or, Chronicle of The Kings of Norway, Translated from The Icelandic of Snorro Sturleson, with A Preliminary Dissertation*, vol. 1, Londres, Longmans, 1844, p. 376 (nous traduisons).
2. Sverre Bagge, *Cross and Scepter. The Rise of Scandinavian Kingdoms from the Vikings to the Reformation*, Princeton, Princeton University Press, 2014.
3. Pierre Bauduin, *Le Monde franc et les Vikings (VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Albin Michel, 2009.
4. David Brégaint, « Civilizing the ‘Viking’. A Pedagogy for Etiquette and Courtly Behaviour in 13<sup>th</sup> Century Norway », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, Article et études, 2016 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.13719>.
5. Sur ce thème, l'ouvrage de référence demeure celui de Jean Flori, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, Paris, Hachette littératures, « La vie quotidienne », 1998. On lira également à profit Olivier Linder, « Aspects du discours normatif dans le *Roman de Tristan* en prose (coutumes, codes sociaux, conversation) », *Médiévales*, vol. 52, n°1, 2007, p. 153-170 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/medievales.2573> ; Hervé Martin, « Chapitre X. À propos des mentalités chevaleresques », dans H. Martin (dir.), *Mentalités médiévales. XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 297-342 ; Joseph Morsel, « Chapitre 3 – Châtelains et chevaliers », dans J. Morsel (dir.), *L'aristocratie médiévale. V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 88-128.
6. Steinar Imsen, *Hirdskræen. Hirdloven til Norges konge og hans håndgangne menn etter AM 322 fol.*, Oslo, Riksarkivet, 2000.
7. Laurence M. Larson, *King's Mirror. Speculum regale-Konungs skuggsjá. Translated from old Norwegian*, New York, American-Scandinavian Foundation, 1917.
8. Dhuoda, *Manuel pour mon fils*, éd. Pierre Riché, trad. Bernard de Vregille et Claude Mondésert, Paris, Éditions du Cerf, 1975.
9. Corinne Péneau (dir.), *Itinéraires du savoir de l'Italie à la Scandinavie (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle). Études offertes à Élisabeth Mornet*, Paris, Éditions de la Sorbonne, « Histoire ancienne et médiévale », 2009 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pSORbonne.11460> ; Élisabeth Mornet, « Le testament du chanoine. Benechinus Henrici de Åhus, chantre de Lund, et la culture des clercs nordiques au XIV<sup>e</sup> siècle », dans Tuomas M. S. Lehtonen et Élisabeth Mornet (dir.), *Les élites nordiques de l'Europe occidentale (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2007, p. 197-220 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pSORbonne.33160>.
10. Jonas d'Orléans, *Le métier de roi (De institutione regia)*, éd. Alain Dubreucq, Paris, Éditions du Cerf, 1995.
11. Vincent de Beauvais, *De eruditione filiorum nobilium*, éd. Arpad Steiner, Cambridge, Mediaeval Academy of America, 1938.
12. John Victor Tolan, *Petrus Alfonsi and His Medieval Readers*, Gainesville, University Press of Florida, 1993.
13. Foster Warren Blaisdell et Marianne E. Kalinke (éd.), *Erex Saga. And Ívens Saga: The Old Norse Versions of Chrétien de Troyes's Erec and Yvain*, Lincoln, University of Nebraska Press, 1977.
14. S. Imsen, *Hirdskræen [...]*, chap. 24 (nous traduisons).
15. Tuomas M.S. Lehtonen et Kurt Villads Jensen (dir.), *Medieval History Writing and Crusading Ideology*, Helsinki, Finnish Historical Society, 2005.
16. S. Imsen, *Hirdskræen [...]*, chap. 24 (nous traduisons).
17. Hávamál, §76-77, dans Régis Boyer, *L'Edda poétique*, Paris, Fayard, 1992, p. 182.

18. S. Imsen, *Hirdskræn* [...], chap. 24 (nous traduisons).
19. Raymond Lulle, *Livre de l'ordre de chevalerie*, trad. Patrick Gifreu, Paris, Éditions de la Différence, 1991.
20. Manuscrit AM 350 fol., conservé à l'institut Árna Magnússonar í íslenskum fræðum à Reykjavík, collection Handritasvið.
21. Erin Michelle Goeres, « The Dangers of Generosity: Money, Power, and Politics in Vestrfararvisur and *Kalfsflokkur* », dans Jakub Morawiec et Rafal Boryslawski (dir.), *Aspects of Royal Power in Medieval Scandinavia*, Katowice, University of Silesia Press, 2018, p. 79-98.
22. Sylvain Gouguenheim, « Un Italien dans la Baltique. La légation de Guillaume de Modène (1180-1251) en Norvège et en Suède (juin 1247-été 1248) », dans Tuomas M.S. Lehtonen et Élisabeth Mornet (dir.), *Les élites nordiques et l'Europe occidentale (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2007, p. 139-152 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pSORBONNE.33139>.
23. Laurence M. Larson, *King's Mirror* [...], § 29 (nous traduisons).
24. Asser de Sherborne, *Histoire du roi Alfred*, éd. Alban Gautier, Paris, Les Belles Lettres, 2013.
25. S. Imsen, *Hirdskræn* [...], chap. 9 (nous traduisons).
26. Laurence M. Larson, *King's Mirror* [...], § 25 (nous traduisons).
27. *Ibid.*, §29 (nous traduisons).

## RÉSUMÉS

L'étude de deux traités du XIII<sup>e</sup> siècle, les *Lois de la hirð* (*Hirðskrá*) et le *Miroir royal* (*Konungs skuggsjá*), révèle l'émergence d'un modèle du bon courtisan spécifique à l'élite aristocratique de Norvège. Par la comparaison de ces textes avec des sources d'autres pays, il est possible de déterminer les similarités de ce modèle avec celui qui prévaut dans les cours occidentales. Les normes qui s'imposent au sein de l'aristocratie norvégienne (*hirð*) relèvent alors de dynamiques d'uniformisation culturelle, dans un royaume encore en voie d'unification, ainsi que d'une volonté d'inclusion dans l'Occident médiéval, amenant ainsi à définir la Norvège comme une marge en voie d'intégration au sein de cet espace.

Study of two thirteenth century treatises, *the Laws of the Hirð* (*Hirðskrá*) and *the King's Mirror* (*Konungs skuggsjá*), reveals the emergence of a good courtier model specific to the aristocratic elite of Norway. By comparing these texts with sources from other countries, it is possible to determine the similarities of this model with that prevailing in Western courts. The norms that were imposed within the Norwegian aristocracy (*hirð*) were thus based on dynamics of cultural standardization, in a kingdom that was still in a process of unification, as well as on a desire to be included in the medieval West, given that Norway was defined at that time as a country on its margins.

## INDEX

**Keywords** : political history, margins, chivalric culture, aristocratic distinction, North, Scandinavia, Norway, 13th century

**Index géographique** : Scandinavie, Norvège

**Mots-clés** : Histoire politique, marges, culture chevaleresque, distinction aristocratique, Nord

**Index chronologique** : XIIIe siècle

## AUTEUR

**VICTOR BARABINO**

Doctorant en histoire médiévale, Centre Michel de Bouärd – CRAHAM, UMR 6273, Université de Caen Normandie.